278.

LE CAPITAINE GÉNIE, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À BRUXELLES, À M. MILLERAND, MINISTRE DE LA GUERRE.

Nº 97 B.

Bruxelles, 29 octobre 1912.

Mon rapport n° 89 B, du 14 octobre 1912 (1), vous a signalé les bruits de réforme militaire qui circulent en ce moment à Bruxelles, et vous a exposé ce qu'il semble y avoir de fondé dans ces bruits. En fait, le Gouvernement de M. de Broqueville est décidé à faire quelque chose, et je crois que la vérité est approximativement ce que m'a dit le général Jungbluth: «Nous voulons avant tout des effectifs et, pour cela, nous demandons deux fils par famille; nous organiserons ensuite.»

Je vous ai indiqué que la grande difficulté du ministère à cette occasion réside dans l'opposition d'une partie de la majorité catholique à toute aggravation des charges militaires. Il est certain que le parti catholique ayant pris, notamment auprès des Flamands, pour plateforme électorale l'opposition invariable à toute charge fiscale ou militaire nouvelle, se trouve dans une mauvaise posture pour proposer une réforme militaire qui entraînera nécessairement des dépenses. Aussi, les polémiques ont-elles continué activement dans toute la presse; et là le côté le plus intéressant de ces polémiques réside dans les efforts que font les journaux catholiques, qui reçoivent l'inspiration gouvernementale, tels le XX^e siècle et le Journal de Bruxelles, pour convaincre, ou au moins pour faire taire leurs confrères insuffisamment stylés sur les servitudes de la presse officieuse.

D'ailleurs, le mouvement se dessine bien. Telle feuille catholique flamande, qui s'était violemment refusée à croire que ses amis du Gouvernement oseraient proposer une réforme militaire quelconque, dit aujourd'hui que la nation belge «sait transiger avec l'inévitable», si on lui indique des raisons urgentes à cette transaction. Seule, la vieille droite paraît jusqu'ici rester irréductible. Déjà, en 1909, les partisans de M. Woeste ont refusé de suivre M. Schollaert. En ce moment, ils paraissent décidés à la même attitude et leur organe officiel, le *Patriote*, fait une campagne antimilitariste dont seules nos feuilles libertaires peuvent donner une idée.

Ce que l'on peut dire de précis, à ce point de vue, se réduit donc à peu de chose : il y aura un projet de réforme déposé dès la rentrée ; la majeure partie de la droite et les libéraux en acceptent le principe; mais il y aura des débats

⁽¹⁾ Voir ci-dessus, n° 161.

devant aboutir à des concessions et personne ne saurait dire si ces concessions produiront le régime actuel avec deux fils par famille ou bien le service général avec réduction du temps de service. Peu importe pour nous, du reste : l'essentiel est que les 42.800 sont condamnés par tout le monde. Ce point de départ

ne peut que nous valoir une réforme féconde.

La campagne engagée autour de la réforme militaire a ramené l'attention sur la question de la neutralité de la Belgique. Certains, en effet, arguent encore de cette neutralité pour déclarer toute charge militaire inutile. J'aurai prochainement l'occasion d'étudier ce point avec plus de détail. Pour aujour-d'hui, allant au plus pressé, je me borne à vous signaler ce qui me paraît

particulièrement important et urgent.

Mon rapport 89 B précité vous a dit, d'après le général Jungbluth, que le Roi avait exercé une pression sur son Gouvernement par un argument emprunté aux puissances voisines : mot de Guillaume II en Allemagne, précautions françaises au Nord-Est. Est-ce cela qui a donné naissance au bruit, affirmé par l'Indépendance Belge, que l'Angleterre aurait fait des représentations amicales, mais fermes, à la Belgique? Je ne sais, j'ignore même si l'Angleterre a fait une démarche quelconque. Mais, ce que je sais, c'est que mon collègue anglais a fait, avec l'assentiment du Ministre d'Angleterre à Bruxelles, une démarche auprès du général Michel, Ministre de la Guerre.

Cette démarche avait pour origine une conversation au cours de laquelle le Ministre de la Guerre aurait tenu des propos signifiant qu'en ce moment l'ennemi le plus immédiat de la neutralité belge semble être l'Angleterre; le Ministre de la Guerre devait donc aujourd'hui étudier les mesures à prendre spécialement contre l'Angleterre, alors que précédemment la Belgique voyait

dans l'Angleterre la garante naturelle de sa neutralité.

Le colonel Bridges demanda donc au général Michel de lui accorder une audience au sujet de ces propos. Le Ministre accepta et lui confirma sans difficulté le sens général de ses paroles. «Vous n'êtes plus garants de notre neutralité, lui dit-il, car, que feriez-vous si les Français entraient en Belgique?» Il conclut par ces déclarations que je considère comme très importantes : «Si les Allemands violaient notre neutralité les premiers, nous n'appellerions aucune Puissance garante à notre aide, car il nous serait plus difficile peut-être de nous débarrasser de nos gendarmes que de nos agresseurs».

Or, l'année dernière, au moment d'Agadir, le général Hellebaut, Ministre de la Guerre, avait déclaré au même colonel Bridges: «Si les Allemands apparaissent devant Liège, la légation d'Angleterre recevra immédiatement un coup de téléphone du ministère de la Guerre». J'estime qu'il y a là une situation nouvelle à tirer au clair amicalement dès maintenant. Y a-t-il donc un fait nouveau depuis l'année dernière? La France, Puissance garante de la neutralité belge, sera-t-elle admise par la Belgique à exercer éventuellement